

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

OBJET: Signature de la convention avec le CDRP83 pour le balisage et le petit entretien des sentiers de randonnée (convention en annexe)

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres en exercice : 12 représentants 12 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9 représentants 9 voix

N° : 024/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre, le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Camps-la-Source.
Il examine le point n° 06 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES EPCI**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – D BREMOND – M LATZ – JM CONSTANS – A MONTIER – JC FELIX – F PERO -

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B de BOISGELIN – A CHARRIER

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

le :

Et publication ou notification

le :

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Var, organisme représentatif de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans le département du Var, a pour objectif de développer la randonnée pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.

Le Comité est également le partenaire du Conseil Départemental pour toutes les actions liées à la protection de l'environnement, la sauvegarde, la valorisation et l'entretien du réseau de chemins et sentiers à l'intérieur du département du Var dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Pour ces raisons, le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte a souhaité confier au Comité le balisage et le petit entretien des sentiers de son territoire depuis 2008.

La convention 2015-2016 concernait 45 sentiers, dont les 27 parcours inscrits dans le Topoguide® *La Provence Verte ... à pied*, édité et diffusé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

L'année 2017 étant déjà bien avancée, le CDRP fonctionnant désormais par convention annuelle et le budget 2017 prévoyant une dépense de 8.000€ HT pour le balisage et le petit entretien des sentiers de randonnée sous convention, il est proposé que la convention 2017 prévoie le balisage et le petit entretien de 21 des 27 sentiers figurant dans le Topoguide®, dont l'Office de Tourisme de la Provence Verte prévoit une réédition au printemps 2018.

Les missions confiées au CDRP⁸³ portent sur l'entretien du balisage soit

- Rafraîchissement du balisage des itinéraires concernés (peinture ou balises autocollantes)
- Petit élagage et petit débroussaillage des sentiers (ne nécessitant que l'emploi de petit matériel non motorisé).

Les différentes opérations signifiées seront réalisées pour un montant évalué à quarante euros par kilomètre de sentier. Le règlement sera effectué sur présentation de pièces justificatives par le Comité.

Cette convention permet

- de proposer aux visiteurs comme aux locaux des sentiers de qualité
- la labellisation des sentiers correspondant aux critères fixés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. 42 sentiers sont ainsi labellisés « PR » (pour Promenades et Randonnées) par la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- de bénéficier des supports de communication de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de son réseau de diffusion

Le Bureau

Où l'exposé
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'ensemble les pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de valider le projet de convention de partenariat 2017 avec le CDRP du Var conformément au document en annexe
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tout acte relevant de cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Bernard VAILLAT
Maire de Camps la Source